



L'Association canadienne des boissons (ACB) accueille favorablement l'occasion qu'offre le gouvernement du Québec de participer au processus budgétaire pour 2021-2022.

À propos de l'Association canadienne des boissons

L'ACB est l'association nationale de l'industrie qui représente les entreprises qui produisent et distribuent la majorité des boissons rafraîchissantes non alcoolisées consommées au Canada. L'Association représente plus de 60 marques de jus, de boissons à base de jus, d'eau embouteillée, de boissons pour sportifs, de thés et de cafés prêts à servir, de boissons gazeuses, de boissons énergisantes et d'autres boissons non alcoolisées.

Les membres de l'ACB emploient directement plus de 20 000 Canadiens dans leurs installations de production, leurs bureaux et leurs centres de distribution à l'échelle du pays. La vente des produits de nos membres par l'entremise des réseaux des épiceries, des services alimentaires, des distributrices automatiques et des dépanneurs permet de soutenir des dizaines de milliers d'entreprises indépendantes et des centaines de milliers d'emplois dans les domaines du détail et des services alimentaires.

Nos membres créent des avantages économiques considérables à l'échelle de notre chaîne d'approvisionnement en établissant des partenariats étroits avec les fabricants, les détaillants et les propriétaires d'entreprise.

L'industrie des boissons au Québec

Au total, nous disposons de plus de 200 usines dans l'ensemble du pays, dont 40 au Québec qui injectent quelque 1,3 milliard de dollars par année dans l'économie de la province, y compris des recettes supérieures à 45,3 millions de dollars pour la taxe de vente provinciale et près de 62,4 millions de dollars en revenus de travail. L'industrie des boissons est un partenaire fiable, qui fait de son mieux pour soutenir les efforts que déploient les gouvernements du Canada pour maintenir leur position concurrentielle dans la production de marchandises.

Le Québec est un pôle majeur pour l'ACB, et nos membres emploient plus de 11 230 Québécois dans leurs centres d'embouteillage et de distribution à l'échelle de la province. Avec leur empreinte importante dans le secteur privé, en particulier dans notre réseau de transport, nos membres offrent régulièrement des emplois durables et bien rémunérés.

Dans le contexte de l'évolution de la pandémie de COVID-19, les gouvernements du Canada ont désigné les employés du secteur de l'alimentation et des boissons comme travailleurs essentiels à la santé et au bien-être de la population. L'offre en boissons et les entreprises qui les fournissent sont considérées comme un service essentiel, ce qui a contribué à la force de la chaîne d'approvisionnement en cette période sans précédent. Tandis que la province met en place ses programmes de vaccination, l'ACB demande au gouvernement de prendre en compte le caractère essentiel de l'industrie des boissons au moment de déterminer les cohortes à vacciner en priorité.

Bâtir une économie forte et durable

Bâtir une économie forte requiert des investissements permettant de créer des communautés saines et durables. L'industrie des boissons s'est démarquée dans le passé par son leadership dans

Le 12 février 2021

l'établissement et le soutien de programmes de recyclage hautement efficaces et le développement d'emballages durables. Les contenants de boissons en plastique que notre industrie utilise sont faits de polytéréphtalate d'éthylène (PET), une matière plastique sûre, durable et recyclable à 100 %. Le plastique PET est en grande partie récupéré dans le cadre de programmes de recyclage bien établis partout au pays et il joue un rôle important dans notre économie. Il est utilisé pour emballer un grand nombre des produits alimentaires et des boissons vendus en épicerie.

L'ACB travaille actuellement avec d'autres gouvernements provinciaux et les parties prenantes de l'industrie pour élaborer des programmes de recyclage efficaces et durables dans plusieurs provinces du pays, y compris l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Québec.

En se positionnant comme un important leader dans les activités d'intendance du pays, l'ACB s'est également jointe au Pacte canadien sur les plastiques comme partenaire de mise en œuvre, en s'unissant aux entreprises, aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux autres intervenants clés de la chaîne de valeur des matières plastiques pour éliminer la présence des contenants de boissons dans l'environnement et les intégrer comme il se doit dans l'économie circulaire. Comme partenaire du Pacte canadien sur les plastiques, l'ACB s'efforce d'atteindre les cibles d'élimination de certains emballages problématiques ou superflus, de faire en sorte que tous les emballages de plastique soient réutilisables, recyclables ou compostables à 100 %, que 50 % des emballages de plastique soient réellement recyclés ou compostés, et qu'au moins 30 % des composantes des emballages de plastique soient issues de matières recyclées (en poids).

Dans la foulée de cet engagement envers la durabilité, l'ACB a récemment lancé la campagne « Recyclable à l'infini », qui vise à promouvoir la recyclabilité des bouteilles de boissons en PET. Notre microsite, qui peut être consulté à l'adresse www.associationcanadiennedesboissons.ca/recyclable-a-linfini, contient des informations importantes sur le taux de recyclage élevé des plastiques PET et sa contribution à la croissance de l'économie circulaire.

L'ACB se réjouit de travailler avec le gouvernement du Québec à augmenter les taux de recyclage et à bâtir l'économie circulaire, et elle est fière d'avoir adopté un rôle de leadership dans la définition d'un nouveau système élargi de consigne des contenants de boissons dans la province avec d'autres producteurs de boissons.

Dans le cadre du déploiement de ce processus, l'ACB a des réserves à propos de l'échéancier établi par le gouvernement pour planifier, mettre en œuvre et surveiller le développement de ce nouveau système. En tant que représentants de l'industrie, nous cherchons à développer le système le plus efficace possible pour accroître les taux de recyclage et atteindre les cibles gouvernementales. Nous tenons à nous assurer que le nouveau système de consigne des bouteilles sera pratique pour les Québécois, mais trouvons préoccupant que le gouvernement songe à imposer des pénalités à l'industrie si les cibles de recyclage ne sont pas atteintes.

L'ACB adhère aux principes de responsabilité élargie des producteurs et est déterminée à prolonger le cycle de vie des bouteilles de boisson, dans un système de consigne adéquatement financé. Dans d'autres territoires, le financement des systèmes de consigne repose sur les consignes non remboursées, la valeur des matières et les frais de consigne des contenants. L'ACB se réjouit à l'idée de collaborer à l'élaboration d'un système qui inclut des frais de consigne, par type de matières, sur les contenants de boissons, qui assureront une source durable de financement du système et favoriseront l'atteinte des taux de recyclage établis par le gouvernement.

CONFIDENTIEL20 Bay St WaterPark Place, 11^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2N8

Tél. : 416 362-2424 Téléc. : 416 362-3229

www.associationcanadiennedesboissons.ca/

Le 12 février 2021

Tendances en matière de consommation de boissons

L'industrie canadienne des boissons a toujours mis en œuvre des programmes volontaires efficaces, comme l'initiative Les calories (dirigée par l'industrie et axée sur l'étiquetage indiquant la teneur en calories sur le devant de l'emballage), les restrictions concernant la publicité destinée aux enfants et l'élimination des boissons riches en calories dans les écoles primaires et secondaires.

En 2015, l'industrie des boissons a lancé « Équilibre en calories », une ambitieuse campagne proactive de promotion de modes de vie sains et d'équilibre. Mise en œuvre en partenariat avec le Conference Board du Canada, cette initiative vise à réduire de 20 % d'ici 2025 le nombre de calories liées à la consommation quotidienne de boissons non alcoolisées par personne au Canada, grâce à des interventions de premier plan de lutte contre l'obésité, notamment le contrôle des portions, un plus grand choix et des produits moins caloriques.

En décembre 2020, l'ACB a eu le plaisir de recevoir le plus récent rapport du Conference Board du Canada qui évaluait les progrès de l'industrie au regard de l'initiative « Équilibre en calories ». Dans son nouveau rapport « Finding Balance »¹, le Conference Board du Canada mentionne que le nombre des calories des boissons consommées par les Canadiens a diminué de 16 % entre 2014 et 2020.

Ces tendances se reflètent dans les données de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) de Statistique Canada, qui indiquent que les Canadiens ont consommé en moyenne 44 % moins de calories provenant de boissons non alcoolisées ou non laitières en 2015 (82 calories par jour) qu'en 2004 (148 calories par jour)². Les données de l'ESCC indiquent en outre que toutes les provinces canadiennes ont suivi la tendance générale à une consommation quotidienne inférieure de calories provenant de boissons non alcoolisées ou non laitières. Bien que les taux d'obésité aient continué de grimper au Canada, les données de l'ESCC indiquent qu'entre 2004 et 2015, les Canadiens souffrant d'embonpoint ont réduit leur consommation de calories provenant des boissons de 45 % et les Canadiens obèses, de 41 %. Le nombre de calories dans l'alimentation des enfants a diminué de 47 % (pour s'établir à 95 kcal par jour) et, dans le cas des adolescents, on constate une diminution de 46 % depuis 2004 (pour atteindre 140 kcal par jour). Les données de l'ESCC révèlent aussi que la part des boissons non alcoolisées dans une consommation moyenne de 2 000 calories est passée de 7,4 % des calories quotidiennes en 2004 à 4,1 % des calories quotidiennes en 2015.

Pour ce qui est des tendances du Québec en matière de consommation, l'analyse des données sur la consommation de boissons de l'ESCC montre que les boissons gazeuses et les boissons aux fruits ne comptent conjointement que pour 2,3 % de l'apport total en calories chez les Québécois âgés de 2 ans et plus, et que la consommation de boissons gazeuses a chuté de 53 % (de 2004 à 2015) dans la province. Cette analyse indique également que la quantité moyenne de boissons sucrées consommées par les Québécois âgés de 2 à 18 ans n'équivaut qu'à 187 g par jour.

L'ACB a récemment demandé à Ipsos Reid de mener une étude sur la consommation des boissons énergisantes caféinées (BEC) chez les jeunes au Québec. Ces données, qui seront directement présentées au ministère de la Santé du Québec au cours des semaines à venir, démontrent que la consommation de BEC est relativement peu fréquente chez les jeunes Québécois (surtout si on la compare à celle d'autres boissons contenant de la caféine, comme le café). Les jeunes Québécois ont consommé des BEC à une fréquence d'un 1,2 jour au cours d'un mois donné. De plus, ils déclarent consommer en moyenne 1,3 BEC par mois. Les rares fois où ils consomment des BEC, la plupart d'entre eux se limitent à une boisson (de 355 ml ou moins).

¹ <https://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=10773>

² <https://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=9675>

CONFIDENTIEL

20 Bay St WaterPark Place, 11^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2N8

Tél. : 416 362-2424 Téléc. : 416 362-3229

www.associationcanadiennedesboissons.ca/

Le 12 février 2021

Cependant, les jeunes Québécois consomment plus souvent des boissons caféinées (5,9 jours par mois; 6,0 boissons par mois). En fait, la consommation de BEC augmente légèrement chez les Québécois vers la fin de leur adolescence, mais la fréquence de la consommation de boissons caféinées augmente de plus du double pendant cette période. De plus, les jeunes Québécoises âgées de 16 à 18 ans sont particulièrement friandes de café; elles déclarent consommer près de 10 boissons caféinées par mois, contre 4 BEC.

L'ACB demande au gouvernement d'être attentif aux données ci-dessus, de placer les faits et la science au cœur de ses processus décisionnels et de s'assurer que toutes les parties prenantes participent aux discussions entourant l'élaboration de la politique de santé de la province de Québec.

Équité en matière de taxation

Le débat mondial sur les boissons sucrées a évolué, tout comme le nombre de données qui démontrent l'efficacité statistiquement négligeable des taxes sur les boissons comme moyen de réduire l'obésité ou d'augmenter les effets positifs sur la santé.

En juin 2018, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a délaissé l'idée d'imposer une taxe sur les boissons sucrées comme elle l'avait précédemment suggéré dans son rapport « Meilleurs choix »³ pour combattre les maladies non transmissibles; elle propose plutôt des solutions plus holistiques comme riposte face aux problèmes de santé complexes, tels que l'obésité. De plus, en août 2017, une étude commandée par le ministère de la Santé de la Nouvelle-Zélande à propos de l'efficacité des taxes sur les boissons sucrées⁴ a conclu qu'il n'y avait aucune corrélation entre les taxes sur le sucre et une incidence positive sur la santé. Cette analyse exhaustive portait sur 47 études évaluées par des pairs et documents de travail publiés au cours des cinq dernières années. Ses auteurs en venaient à la conclusion que les preuves voulant que les taxes sur le sucre améliorent la santé étaient minces.

La focalisation sur les boissons sucrées comme facteur unique d'obésité est disproportionnée. L'introduction d'une taxe discriminatoire sur une petite partie de l'alimentation totale des Canadiens n'aura aucune incidence sur le nombre de Canadiens en surpoids et obèses. Les experts en la matière, notamment Santé Canada, conviennent que les facteurs associés au surpoids et à l'obésité sont complexes et multiples, et qu'ils englobent les comportements généraux liés à la santé, tels que les habitudes alimentaires et l'activité physique quotidienne, ainsi que l'ensemble des déterminants sociaux, environnementaux et biologiques.

Conclusion

L'ACB mise sur la croissance de l'économie circulaire, en créant de plus grandes possibilités économiques et en soutenant des choix alimentaires équilibrés. Pendant que le gouvernement du Québec réfléchit aux priorités des citoyens du Québec en matière de dépenses et d'économies dans le cadre cette consultation budgétaire, l'industrie des boissons est fière de continuer à soutenir des milliers d'emplois durables et bien rémunérés ainsi que la reprise économique de la province.

³ « Combattre les MNT : “meilleurs choix” et autres interventions recommandées pour lutter contre les maladies non transmissibles ». OMS 2018. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/259350>.

⁴ <https://nzier.org.nz/publication/sugar-taxes-a-review-of-the-evidence>

CONFIDENTIEL

20 Bay St WaterPark Place, 11^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2N8

Tél. : 416 362-2424 Téléc. : 416 362-3229

www.associationcanadiennesdesboissons.ca/